



La Roche Blanche Gergovie

BUDGET COMMUNAL 2022



Le 13 avril 2022, le Conseil Municipal a voté les budgets prévisionnels 2022 et a approuvé les comptes administratifs 2021. Ce vote a été la dernière étape du processus de la construction budgétaire, après la tenue d'un débat d'orientation budgétaire avec l'ensemble des élus le 17 mars, et une commission des finances le 4 avril.



Malgré un redémarrage de l'activité économique après 2 années marquées par l'épidémie de COVID-19, les budgets ont été établis dans un contexte national toujours difficile. En effet, nous constatons une inflation galopante, une croissance quasi nulle et une annonce de la remontée des taux d'intérêts.

Tout cela entraîne une flambée du coût des matières premières et des denrées, avec des pénuries qui ralentissent, voire paralysent la production de certains biens. Mais le principal facteur d'inquiétude est la guerre en Ukraine avec des conséquences difficiles à prévoir et à chiffrer.

Cela constitue un signal d'alerte pour nos communes car signifiant une envolée des coûts et donc de nos charges de fonctionnement.

En 2022, les efforts de rigueur engagés depuis le début du mandat, associés à la mise en œuvre du programme mais aussi aux actions ayant dû être menées pour pallier à certains rattrapages, devront être naturellement poursuivis.

L'intérêt général est au cœur de notre gestion qui se veut rigoureuse et transparente. Chaque euro dépensé doit être justifié, mais il est aussi légitime et gage de bonne gestion de recouvrer toutes les recettes dès lors qu'un service rendu le justifie, tout euro économisé ou encaissé concourant au financement de nos investissements.

Cette ligne de gestion a commencé à porter ses fruits malgré les aléas importants rencontrés et elle se définit globalement ainsi :

- réduction du déficit d'investissement,
 - maîtrise de notre dette,
 - poursuite de nos engagements de mandat, en intégrant les aléas qui surviennent, en maintenant la qualité du service rendu aux usagers.
- L'année 2022 voit la reprise de certaines manifestations, la relance des activités au niveau des associations, et de ce fait la municipalité réaffirme son engagement à la vie associative à travers les aides apportées. Nos budgets sont fortement impactés par le coût de l'électricité, du gaz, des carburants, du coût des denrées alimentaires du restaurant scolaire et des matières premières.

Ce contexte global induit une plus forte augmentation de nos charges que de nos recettes, nécessitant une poursuite rigoureuse de la maîtrise de nos dépenses avec la volonté de ne pas majorer le taux des impôts locaux.

Nous nous tenons à la disposition de chacun d'entre vous si vous souhaitez des explications complémentaires sur les budgets ou simplement échanger.

Marcel Joberton, Adjoint aux Finances,
Pierrette Huet, Conseillère déléguée aux Finances.

Membres de la commission finances : Jean-Pierre Roussel, Marcel Joberton, Pierrette Huet, Virginie Friteyre, Guillaume Maillet, Henri Bisio, Jocelyne Peces, Madeleine Villepreux, Caroline Prost, Michel Pons, Jean-Pierre Denizot, Céline Nectoux

CONSTRUCTION D'UN BUDGET

La construction du budget, acte prévisionnel fondamental de la vie de la commune, prévoit et autorise les recettes et les dépenses annuelles. Il peut être modifié ou complété en cours d'exécution.

Il est composé de deux parties :

- le fonctionnement comporte les dépenses courantes qui permettent d'assurer l'activité au quotidien des différents services communaux (techniques, administratifs, périscolaires) : dépenses d'énergie, contrats d'entretien, salaires, contributions diverses, soutien aux actions sociales du tissu associatif et culturel, etc. et il concourt au financement des investissements.

- l'investissement traduit les engagements pris concourant au bon maintien du patrimoine communal et à son évolution, à l'amélioration du cadre de vie, au développement des équipements publics et au remboursement du capital de la dette.

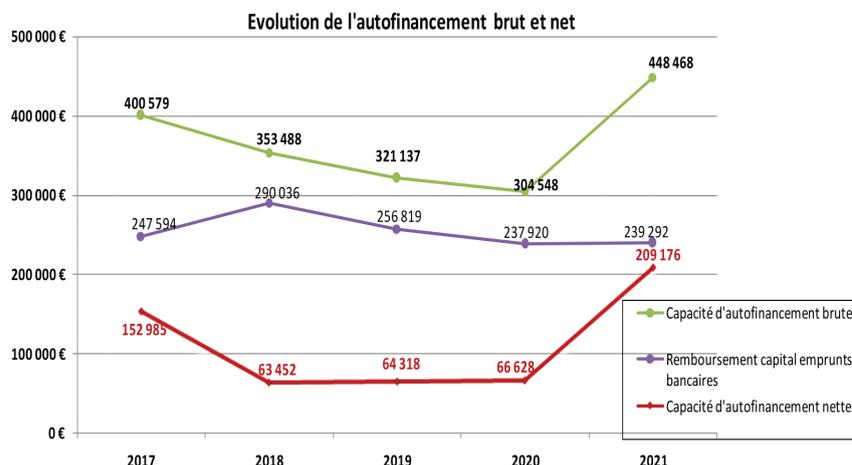
Chacune des deux sections doit être présentée en équilibre dépenses-recettes, leur somme représente le budget annuel de la collectivité (Cf. pages suivantes).

RETOUR SUR L'EXERCICE 2021

La clôture budgétaire 2021 a été favorable, avec un résultat de la section de fonctionnement s'élevant à 730 834 € dont 300 000 € d'excédent de fonctionnement 2020. Ce résultat est en progression de 114 691 € par rapport au résultat 2020.

Ce contexte de fin d'exercice est dû aux effets conjugués de la crise sanitaire avec pour conséquence l'annulation ou la réduction de certaines dépenses, d'une maîtrise accrue des opérations de dépenses de gestion et d'une progression du panier de recettes fiscales. Cette situation positive permet d'améliorer notre capacité d'autofinancement et notre ratio de désendettement en années.

Par conséquent, le virement à la section d'investissement pour l'exercice 2022 est en hausse, ce qui contribue favorablement au financement de nos besoins et de nos projets d'investissement.



BUDGET PRIMITIF 2022 DE FONCTIONNEMENT : 2 782 524 €

Le budget primitif « commune » global 2022, voté le 13 avril 2022, s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 782 524 € en fonctionnement.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement (hors équilibre budgétaire) : 2 275 619 €

Prévision virement à la section d'investissement et prévision d'excédent de fonctionnement 506 905 €

Charges de fonctionnement - hors prévision de virement à la section d'investissement et hors prévision excédent de fonctionnement

Autres charges de gestion courante :
246 370 €



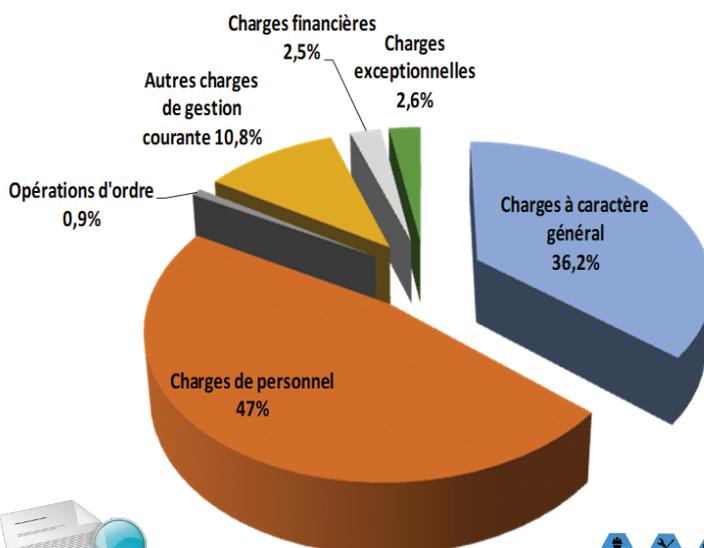
Subventions aux associations, indemnités des élus, redevance réglée au SDIS (service incendie), CCAS, etc.

Opérations d'ordre et de transfert entre sections :
19 284 €

Dotations aux amortissements

Charges de personnel et frais assimilés :
1 068 450 €

Salaires et charges patronales afférentes, assurances du personnel, etc.
Nombre d'agents : 26 (au 01/01/2022)



Charges financières : 57 905 €
Intérêts sur emprunts, autres frais divers, etc.

Charges exceptionnelles : 59 000 €
Éventuels événements exceptionnels identifiés dans le plan de prévention des risques

Charges à caractère général : 824 610 €

Eau, électricité, carburants, contrats de prestations de services, maintenances diverses, entretien voiries bâtiments, fournitures administratives, fournitures scolaires, alimentation cantine, assurances, téléphone, frais affranchissement, documentation, formation du personnel, taxes foncières, etc.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, les recettes totales demeurent quasi stables par rapport à 2021. La principale ressource de fonctionnement est issue de la fiscalité locale. Ces recettes représentent 63,24% des recettes totales, avec cette année une hausse de 3,4% des bases fiscales déterminée par l'État sans augmentation des taux locaux. Les taux d'imposition votés en 2021 par le Conseil Municipal restent inchangés en 2022, soit 35,90% pour le bloc communal sur le bâti, et 99,84% pour le taux taxe foncière sur le non bâti.

Recettes de fonctionnement

Excédent reporté : 300 000 €

Excédent de fonctionnement 2021 reporté au budget de fonctionnement 2022

Dotations et participations :
372 038 €

Dotations et participations de l'État (DGF, DSR, fonds de péréquation), Subventions versées par la CAF, Compensation Etat au titre des exonérations taxes foncières

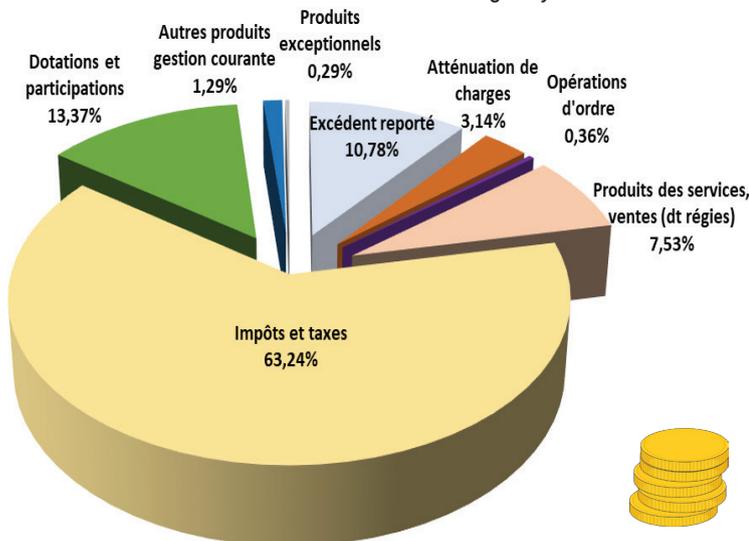


Autres produits de gestion courante :
36 000 €

Locations de salles, loyers, recettes diverses

Produits exceptionnels et financiers : 8 004 €

Produits provenant de ventes patrimoniales, etc.



Atténuation de charges : 87 400 €

Atténuation de charges concernant les remboursements de salaire liés aux arrêts maladie et de charges liées aux indemnités inflation

Opérations d'ordre de transfert entre sections : 10 000 €

Prévisions de recettes provenant de travaux de régie

Produits des services, du domaine et des ventes : 209 550 €

Redevances diverses, concessions, recettes cantine et garderie, locations mobilières diverses, frais ALSH et bibliothèque refacturés à Mond'Arverne

Impôts et taxes : 1 759 532 €

Impôts locaux, attribution de compensation (Mond'Arverne), taxe droits de mutation



BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 D'INVESTISSEMENT : 1 931 418 €

Le budget d'investissement 2022, construit avec la volonté de continuer à maîtriser le déficit acceptable en fin d'année, s'équilibre à 1 931 418 € en dépenses et en recettes. Il a été élaboré dans cette perspective, tout en poursuivant les engagements d'actions visant à générer des économies sur les dépenses énergétiques, à la prise en compte de la sécurité des biens et des personnes, mais aussi en intégrant les actions possibles concourant au bien vivre dans la cité.

	Dépenses	Recettes	
dont Projets d'investissement	867 990 €	608 131 €	(solde subventions 2021 à recevoir + subventions 2022 sollicitées)
dont Opérations financières et d'ordre	1 063 428 €	1 323 287 €	

La principale opération inscrite au budget concerne l'amélioration thermique des vestiaires du foot et du gymnase pour 221 993 €, pour laquelle le plan de financement prévoit l'obtention de 129 500 € de subventions qui sont déjà notifiées. Dans le volet de recherches d'économies d'énergie, une 2^{ème} tranche de changement des lampes en LED est également inscrite pour partie cette année, elle s'étalera sur 2 ou 3 ans.

Concernant la sécurité des biens et des personnes, le projet de vidéo protection présenté à nos concitoyens en réunion publique est également budgété pour 144 534 €, pour lequel des subventions de la Région et du FIPD sont également attendues.

PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT : 867 990 €



Amélioration thermique vestiaires foot et gymnase : 221 993 €

(subventions notifiées : 129 500 € : 92 000 € Région Fds de relance et 37 500 € DETR)

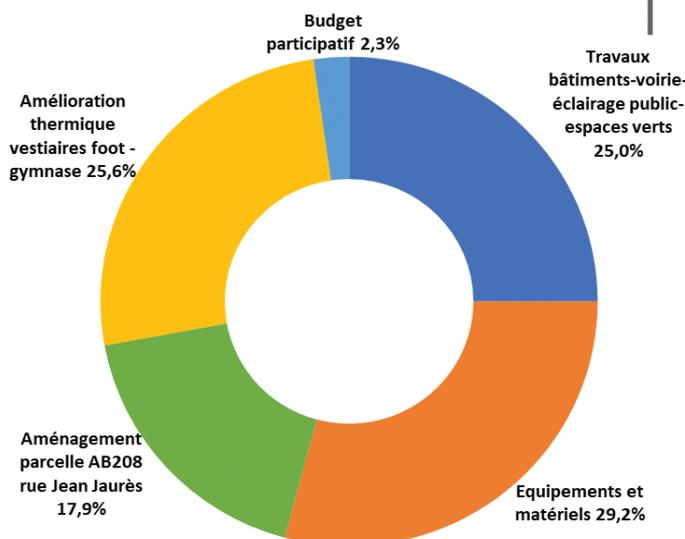
- Remplacement chaudière fuel au stade, isolation des bâtiments, réfection étanchéité terrasse, etc.
- Remplacement du système de chauffage au gymnase.

Ce projet avait été inscrit au budget 2021, et était conditionné à l'obtention de subventions. Les subventions ayant été notifiées, le projet va pouvoir être mis en œuvre et permettra de réaliser des économies d'énergie notables.



Budget participatif : 20 000 €

Pour réalisation de projets proposés par les concitoyens, et retenus dans le cadre de la démocratie participative.



Solde de l'aménagement du parking rue Jean Jaurès (en face maison dite «Cossard» à Gergovie) : 155 792 €

(subventions notifiées : 134 890 € : 42 240 € DETR et 92 650 € Bonus Relance Région)
Solde des travaux démarrés en 2021 (acquisition de la parcelle et démolition de la maison) : création parkings avec aménagement paysager.

Travaux bâtiments-voirie-éclairage public-espaces verts : 216 936 €

dont mise en conformité commandes cloche église de Gergovie, éclairage stade foot, 2^{ème} tranche changement lampes LED, création jardin pédagogique, enveloppe pour remise en état de certaines voiries, participation travaux traverse de Noalhat, prévisions études programmistes pour définition de projets de certaines réhabilitations (décret TIERCE), travaux de sécurisation accès à la falaise, etc.

Équipements et matériels : 253 269 €

dont :
- vidéo surveillance 144 534 € (dont subventions à percevoir, dossier en cours)
- matériel mobilier école (dont subventions plan de relance), détecteurs CO2 dans salles de classe, anti-pince doigts maternelle, matériels informatiques, etc.
- matériel mobilier mairie (licences, logiciels), matériels de voirie, jeux dans le parc, véhicule de police, reprises de tombes, fournitures de signalétique et de communication, divers achats petits mobiliers pour associations, décorations Noël, etc.



OPÉRATIONS FINANCIÈRES ET D'ORDRE

Dépenses : 1 063 428 €		Recettes : 1 323 287 €	
- Remboursement capital emprunts bancaires	241 379 €	- FCTVA 2022	277 862 €
- Remboursement capital EPF SMAF	85 283 €	- Taxes d'aménagement	40 000 €
- Déficit reporté (de l'exercice + antérieur)	726 266 €	- Autofinancement	430 833 €
- Autres charges financières	500 €	- Autres recettes financières	500 €
- Opérations d'ordre travaux en régie	10 000 €	- Prévision CAF 2022	342 105 €
		- Opérations ventes patrimoniales	68 600 €
		- Emprunt d'équilibre	144 103 €
		- Opérations d'ordre (dont amortissement)	19 284 €

Ce projet budgétaire 2022 a été réalisé avec pour visée l'optique d'une réduction notable du déficit prévisionnel fin 2022 (144 103 €, contre 726 266 € fin 2021), tout en continuant à planifier les actions visant à garantir un niveau de service rendu et de sécurité le plus efficient possible.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2022



	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	407 083 €	407 083 €
Investissement	950 976 €	950 976 €

FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement s'équilibre à 407 083 €.

- Le poste de dépense le plus élevé concerne la participation versée au SIAVA pour un montant de 146 926 €.
- Le prix global de la redevance assainissement eau, dont une baisse de 0,20€ par m3 avait été votée l'an dernier, reste stable en 2022
- Le poste de recette le plus important concerne le montant des redevances d'assainissement collectif, et il est estimé à 245 000 €.

INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre à 950 976 €.

- Une nouvelle opération concernant le réseau d'assainissement du secteur de la Novialle a été ouverte pour engager une étude de faisabilité sur la réfection du lagunage.
- Le remplacement réseau assainissement partie basse impasse de la Prairie est également budgété.

ASSAINISSEMENT - COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (approuvés le 13 avril 2022)

	Budget primitif 2021	Réalisé 2021
Fonctionnement		
Dépenses	348 514 €	217 415 €
Recettes	348 514 €	342 046 €
Excédent de fonctionnement		124 631 €
<i>Excédent affecté en totalité à la réserve de fonctionnement 2022</i>		
Investissement		
Dépenses	916 685 €	209 507 €
Recettes	916 685 €	825 622 €
Excédent d'investissement		616 115 €
<i>(dont excédent reporté : 525 875 €)</i>		

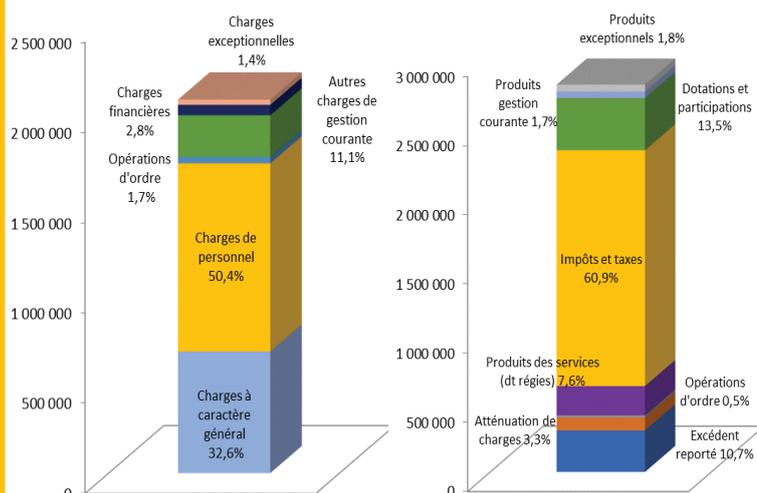
La principale opération a été le solde de l'assainissement du plateau de Gergovie, pour un montant de 159 955,30 €.

BILAN 2021

COMMUNE - COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 (approuvés le 13 avril 2022)

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (par chapitres)



Les charges de fonctionnement tous chapitres confondus, ont été quasi identiques à l'année précédente.

Les effets de la crise sanitaire sur certains postes de charges en diminution constatés en 2020 ont été les mêmes en 2021.

Les recettes de fonctionnement tous chapitres confondus, ont été en amélioration de l'ordre de 140 000 € par rapport à l'année précédente.

Cette progression s'observe sur les recettes fiscales, notamment suite à l'actualisation du taux sur le foncier bâti voté en 2021.

Fonctionnement

	Budget primitif 2021 & décision modificative	Réalisé 2021
Dépenses	2 744 055 €	2 068 241 €
Recettes	2 744 055 €	2 799 075 €
Excédent de fonctionnement		730 834 € *
<i>(dont excédent reporté 300 000 €)</i>		

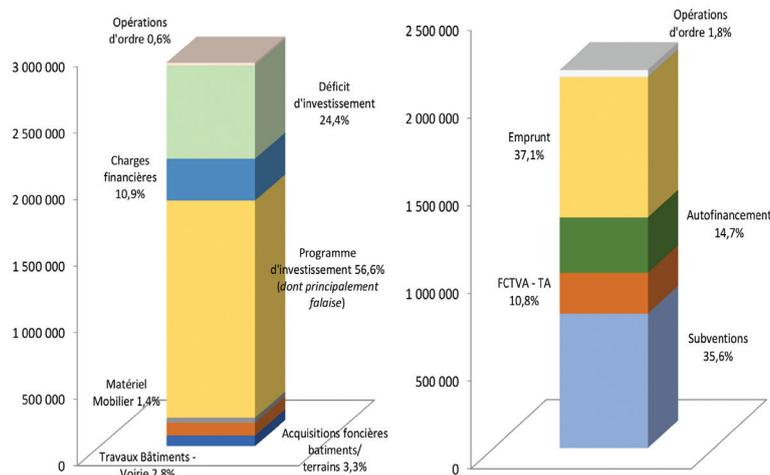
* Budget primitif : 2 726 055 € + décision modificative fin 2021 : 18 000 €

Investissement

	Budget primitif 2021	Réalisé 2021
Dépenses	3 470 008 €	2 882 381 €
Recettes	3 470 008 €	2 156 115 €
Déficit d'investissement cumulé		- 726 266 €
<i>(dont déficit antérieur 702 559 €)</i>		

INVESTISSEMENT

DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT (par chapitres)



Principales opérations d'investissements 2021 réalisées (1 845 843€ - hors opérations financières)

Programme d'investissement :

- La principale opération correspond au solde des travaux de la falaise (1 543 672 €), subventions reçues sur l'exercice : 767 197 € de Fonds Barrier et du Département (solde à recevoir sur 2022 : 261 918 €)
- Début aménagement du parking rue Jean Jaurès à Gergovie (achat parcelle AB208, honoraires, début démolition)
- Caves à urne, travaux SIEG Place des Sports

Travaux :

- Remise en état diverses voiries, impasses..., remise en état chemin Oppidum, enfouissement éclairage public Fossé de Macon & chemin du réservoir, alarmes école et MLT, remise en état système commandes cloches église de La Roche Blanche.

Acquisitions foncières / Bâtiments :

- Achat parcelle maison Cossard à Gergovie (pour projet parkings)
- Achat diverses autres parcelles.

Matériel - Mobilier :

- Panneau lumineux, Matériel informatique, licences, logiciels mairie et groupe scolaire, école numérique dossier 2020, matériels de voirie.